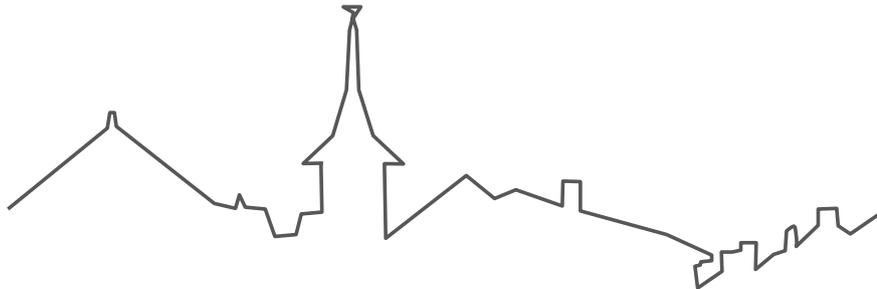


Bougy-Villars, mars 2023

BOUGY-VILLARS



BODZ'INFO



ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Suite à la démission de M. Raphaël Gonzalez, le 12 mars 2023, vous avez élu M. Olivier Dumuid comme nouveau municipal pour cette législature.

Afin de faire plus ample connaissance avec ce nouveau municipal, voici son portrait :

Parcours : Cela fait 21 ans cette année que Mme et M. Dumuid vivent à Bougy-Villars. Ils sont parents d'une fille qui vit et travaille à Genève.

M. Dumuid est membre du Conseil général et de la COGEFIN depuis 2021.

Il a été membre de la direction générale d'une banque privée pendant 25 ans. Il est également membre du Conseil d'une fondation immobilière romande.

Motivations : Né en 1961, à la pré-retraite depuis le 1^{er} mars, il se sent motivé à consacrer du temps pour trouver des solutions concrètes, pertinentes et équilibrées dans l'intérêt de la commune et des habitants.

Sportif et très attaché à la nature, il est attentif aux défis environnementaux qui se présentent chaque jour de manière plus évidente et il entend intégrer ces enjeux dans son action au quotidien.



INFORMATIONS GRAND RUE ET CAD

Ça commence quand ?

Ça...les travaux de la Grand Rue bien sûr.

C'est la question, légitime, qui est sur toutes les lèvres en ce début d'année. Et c'était effectivement notre ambition. Or, l'année a commencé, pas les travaux ! La réfection de la Grand Rue est intimement liée à l'installation du chauffage à distance (CAD) et à la réfection des autres services (alimentation en eau SIDERE, électricité, fibre optique SEFA, notamment). Les travaux préparatoires du CAD et la coordination avec les autres travaux ont été effectués en 2022, tout était prêt pour débiter comme prévu. Le SIDERE avait toutefois émis des réticences à mettre à nu les conduites d'eau en plein hiver. Les périodes de froid intense leur ont donné raison.

Mais surtout, les soumissions rentrées relatives au CAD, la hausse des coûts (guerre en Ukraine, inflation, etc.) et les nouvelles exigences (accumulateurs plus importants, escalier pompier pour la cuve à bois) ainsi que la négociation des taxes de raccordement ont conduit à une augmentation des coûts et une diminution des rentrées. Le budget établi dans le préavis no 01/2021 relatif à une demande de crédit de CHF 1'270'000.- n'est ainsi plus réalisable.

Dès ce constat établi, la Municipalité a aussitôt entrepris une analyse des chiffres avec l'appui d'experts extérieurs afin d'examiner les mesures à prendre pour la continuation du projet de chauffage à distance. Aucune décision n'a encore pu être prise à ce jour.

Un préavis sera probablement soumis prochainement au Conseil général.

SANTE PUBLIQUE

Chenilles processionnaires

Chaque hiver, on observe une présence importante des chenilles processionnaires du pin, principalement dans la région lémanique.

Elles installent leurs nids soyeux dans les branches des diverses espèces de pin. Pendant l'automne et l'hiver, elles poursuivent leur développement en s'alimentant avec les aiguilles de pin. A partir du mois de février, selon la température, elles quittent les nids en longues processions pour aller s'enterrer.

En application de l'[arrêté du conseil d'Etat du 7 décembre 2005](#) sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants des fonds portant des pins atteints par la chenille **sont tenus de détruire les nids dès leur apparition et jusqu'au 30 janvier de chaque année.**

Les mesures de lutte s'appliquent aux espèces arborescentes telles que les pins et les cèdres. A défaut d'exécution des mesures dans le délai prescrit, la commune peut ordonner les travaux aux frais des personnes concernées. Les infractions sont réprimées conformément à la loi sur les contraventions.

La seule lutte efficace est la lutte mécanique qui consiste à couper les nids au sécateur et les détruire par le feu.

Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique installé avant le 30 janvier. Le contenant avec les chenilles doit être brûlé.

Les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques graves (oedèmes, démangeaisons, asthme, etc). Les ouvriers doivent donc se protéger en mettant des gants, un foulard autour du cou et sur la bouche et en portant des lunettes de protection.

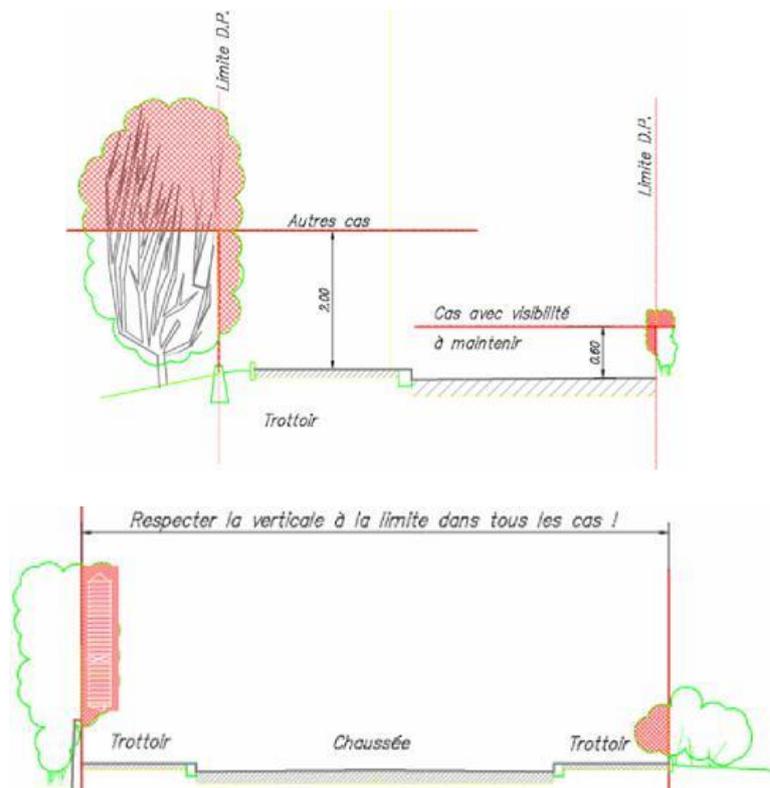
ARBRES ET HAIES

Emondage des haies et élagage des arbres

Taille des haies et élagage des arbres

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers sont décrits dans le [code rural et foncier](#) et le règlement d'application de [la loi sur les routes](#).



Taille des haies

Plantations

Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien. En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue, 2 mètres dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

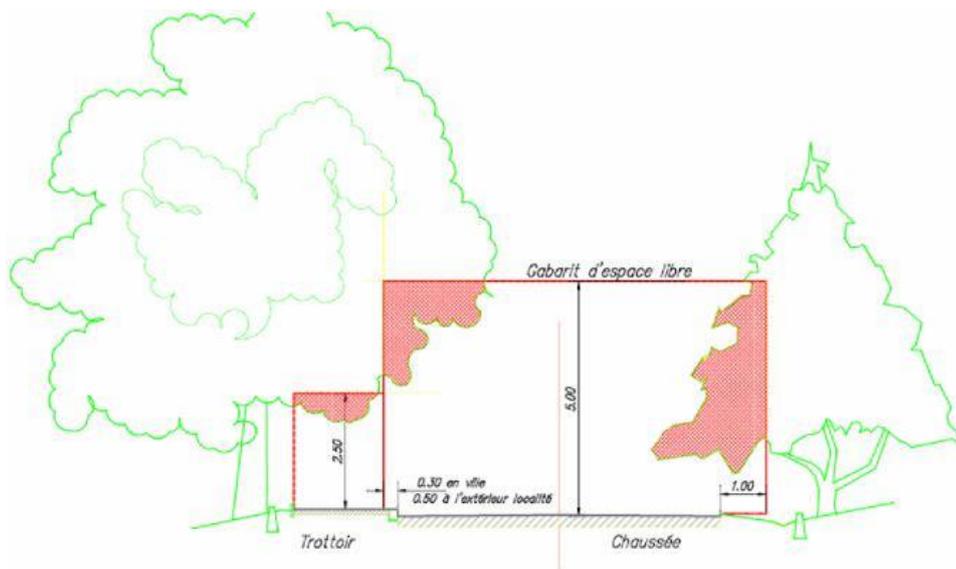
Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Pour la zone d'habitation B - Hauteur des haies

Dans cette zone, les haies éventuelles, situées le long de la route des Polets ne dépasseront pas 1,20 m de hauteur maximum. L'arborisation paysagère traditionnelle est interdite, à l'exception d'une plantation individuelle dans le périmètre constructible. La plantation doit être faite de façon que la vue sur le village et le lac à partir de la route des Polets soit assurée.



Elagage des arbres

Plantations voisines d'un autre fonds

Aucune plantation (haie, arbre, arbuste, arbrisseau) ne peut être faite à moins de 50 centimètres de la limite entre deux fonds. Cette distance minimale s'élève à 1 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

La hauteur de la haie séparant deux fonds ne peut pas dépasser 2 mètres, sauf consentement du propriétaire voisin. Cette hauteur maximale est abaissée à 1,5 mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Le voisin peut exiger l'enlèvement ou l'écimage des plantations violant les dispositions légales. Le code rural et foncier fait référence.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon art. 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toutes l'année.

Nous vous invitons vivement à consulter la brochure intitulée « Guide pour la taille des arbres, buissons et haies » sur notre site www.bougy-villars.ch.

CURAGES SYSTEMATIQUES DES CANALISATIONS

Tronçon des routes communales concernées par le curage d'entretien des canalisations communales d'eaux usées et d'eaux claires qui sera effectué à partir du lundi 29 mai 2023.

SITUATION Tronçon Nr.2



Les propriétaires situés sur ce tronçon peuvent profiter de l'occasion, s'ils le désirent, pour faire curer les canalisations EU et EC privées à leurs frais. Il suffit pour cela de prendre contact avec l'entreprise Künzli Frères SA à Rolle, Tél. 021 825 34 34, fax. 021 825 40 40, Email info@kunzli.ch, Internet <http://www.kunzli.ch>.



Les communes de Bougy-Villars et Féchy vous offrent une soirée cinéma Plein Air

Les communes de **Bougy-Villars et Féchy** ont le plaisir de vous convier à une soirée de projection en plein air grâce au projet « **les communes font leur cinéma** » qui est une activité de cinéma itinérant en plein air.

La projection aura lieu le **samedi 24 juin** sur le terrain de foot de **Bougy-Villars**, sis à la route de **Sus-Villars**.

C'est l'occasion de retrouver tout le plaisir que procure un film sur grand écran, dans un cadre inhabituel qui donne une touche toute particulière à l'activité et de nous retrouver pour partager un événement unique pour nos communes.

Il ne s'agit plus de se retrouver face à son petit écran, cloisonné dans le cocon familial, mais de participer à une activité ouverte **aux habitants des deux communes (sur inscription)**, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Le nombre de places étant limité à environ 120 personnes, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire par mail jusqu'au **15 juin** en indiquant le nombre de personnes qui vous accompagnent à l'adresse secretariat@bougy-villars.ch *Premiers venus, premiers servis.*

Programme et horaire

19h00 Ouverture des portes avec apéritif offert par les communes de Bougy-Villars et Féchy

Petite restauration possible sur place

20h00 Début de la projection du film **King** - Durée 1 :45

Ce film sera projeté sur un écran géant de 4.4 m x 2.5 m de grande qualité ce qui permet de diffuser le film sans qu'il fasse trop nuit. Cela permet aux familles d'être accompagné de leurs enfants.

21h00 Pause d'environ 15 min.

Env. 22h15 Fin du film

Pour votre confort nous vous demandons de prendre avec vous chaise, couverture ou chaise longue.

PS : En cas de mauvais temps, cet événement sera reporté à une date ultérieure. (Information sur le site internet des communes)

PLACE DE JEUX

La Municipalité souhaite donner les éléments de la place de jeux. Ceux-ci sont remis en l'état et sans garantie. Ils sont à prendre sur place.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Mme Mary-Claude Liang, au 079 310 02 66.



APPARTEMENTS COMMUNAUX A LOUER

SPACIEUX 3.5 P À LOUER EN PLEIN CŒUR DU VILLAGE

Grand-Rue 12, Maison Maring



CHF 1'950.-/mois + ch.

Bel appartement de 3.5 p avec balcon offrant une échappée sur le lac. Situé dans un petit immeuble parfaitement entretenu, il se distribue comme suit : hall d'entrée, grand séjour donnant accès à un balcon, une belle cuisine équipée ouverte sur ce dernier, 2 spacieuses chambres, une salle de douche-WC.

Dépendance : une cave

Jardin potager.

Une place intérieure **obligatoire** à CHF 160.00 en sus du loyer dans le parking communal

Loyer mensuel net : CHF 1'950.00 + charges mensuelles CHF 130.00
Disponible dès le 1er juin 2023.

Informations et visites, DOMICIM, Elise, 079 668 78 76

SUPERBE APPARTEMENT DE 2.5 P À LOUER

Grand-Rue 9, Collège

CHF 1'960.-/mois + ch.

Lumineux appartement de 2.5p avec beaucoup de cachet. Situé au 1er étage d'une maison villageoise, en plein coeur de la commune, cet appartement rénové récemment se distribue de la manière suivante :

hall d'entrée, grand séjour avec vue sur le lac et Alpes, poutres apparentes et cheminée décorative, une spacieuse cuisine équipée avec espace salle à manger, une chambre, une salle de douche, WC avec lavabo et colonne de lavage.

Jardin potager.



Une place intérieure **obligatoire** à CHF 160.00 en sus du loyer dans le parking communal

Loyer mensuel net : CHF 1'960.00 + charges mensuelles CHF 130.00

Disponible dès le 16 mars 2023.

Informations et visites : DOMICIM, Elise, 079 668 78 76

LUXUEUX APPARTEMENT DE 2.5 PIECES

Place de l'Ancienne Eglise 2 – Petite Ecole

CHF 1'320.-/mois + ch.

En plein cœur du village, lumineux appartement de 2,5 pièces à louer. Rénové récemment avec des prestations de standing, il se distribue comme suit : Rez : hall d'entrée avec armoires dont une avec une colonne de lavage, un réduit pouvant faire office de cave, une salle de douche-WC. 1^{er} étage : lumineux séjour, cuisine équipée ouverte sur ce dernier, une chambre.



Une place intérieure **obligatoire** à CHF 160.00 en sus du loyer dans le parking communal

Loyer mensuel net : CHF 1'320.-- + charges mensuelles CHF 70.00

Disponible dès le 1er août 2023.

Informations et visites, DOMICIM, Elise, 079 668 78 76

AGENDA 2023



24 juin 2023

Les Communes font leur cinéma

1^{er} août 2023

Fête nationale

9 septembre 2023

Fête du raisin

13 septembre 2023

Sortie des aînés

16 décembre 2023

Fenêtre de l'Avent / Père Noël

CGN

En tant qu'actionnaire de la CGN, la Commune reçoit 10 cartes avantage donnant droit à un **surclassement en 1^{ère} classe** durant l'année 2022 sur les croisières en service régulier, **sauf** :

- N1 : Lausanne – Evian avant 9h et entre 17h15 et 19h15
- N2 : Lausanne – Thonon, avant 9h et entre 16h30 et 19h30
- N3 : Nyon – Yvoire, avant 9 h et entre 16h30 et 19 h.

Ces cartes sont à votre disposition à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

PERE NOEL le 17 décembre 2022



GALETTE DES ROIS



La traditionnelle fête des rois s'est déroulée le 6 janvier 2023. M. Richard Gerritsen s'est vu couronné ROI.

Un accordéoniste a animé cette fin d'après-midi qui se passait pour la première fois à l'étage de la maison Bodzérane.

Qualité, dureté et provenance de l'eau potable 2022

Villages	Hiver		Eté		Dureté Totale en °F	Nitrates en mg/l Max 40mg/l	PH
	Lac	Sources	Lac	Sources			
Allaman	Lac +	Sources	Lac		14 à 23	8.3	7.8
Bougy-Villars	Sources +	Lac	Lac +	Sources	17 à 28	7.1	7.7
Bursins	Sources		Sources +	Lac	16 à 27	3.1	8.1
Bursinel	Sources		Sources +	Lac	22 à 27	5.1	8.0
Dully	Sources		Sources +	Lac	22 à 27	5.0	8.0
Féchy	Sources +	Lac	Lac +	Sources	21 à 28	8.2	7.6
Gilly	Sources		Sources +	Lac	14 à 27	2.8	8.0
Luins	Sources		Sources +	Lac	22 à 27	5.8	7.9
Mont-s-Rolle	Sources +	Lac	Lac +	Sources	14 à 28	6.8	7.5
Perroy	Lac +	Sources	Lac		14 à 19	4.0	7.7
Rolle	Lac +	Sources	Lac		14 à 19	2.8	8.1
Vinzel	Sources		Sources +	Lac	22 à 27	5.6	7.9

PETANQUE SUR UN SITE EXCEPTIONNEL



L'église et son terrain de pétanque sont un endroit magnifique, ouvert à tous. Pas besoin de grand-chose, juste un pack de boules et son cochonnet 😊.

Le plaisir du jeu de boules est garanti !
Vous êtes les bienvenus !

SOCIETES

ZUMBA

Les jeudis soir à Bougy-Villars, 2 cours à choix :

- **ZUMBA de 18h45 à 19h30** : un sport pour se défouler en musique ! Cardio et danse !
- **STRONG NATION de 19h40 à 20h15** : un cours de HIIT unique pour brûler un max de calories !

Prix : CHF 15.- par cours.

Venez tester l'un ou les deux cours ! Cours d'essai offert !
Plus d'infos : Pam 076.243.92.26



Pam 076.243.92.26

Les jeudis
à partir
de
18h45

ZUMBA[®]

BOUGY-VILLARS

+ STRONG
NATION[™]

The advertisement features a photograph of a smiling man in a black tank top with a Zumba logo. The text is arranged in a layered, graphic style with various colors and fonts. A pink triangle in the top right corner contains the contact number. The Zumba logo is in large, bold, black letters. Below it, 'BOUGY-VILLARS' is written in yellow on a black background. The 'STRONG NATION' logo is in white and pink on a black background.

YOGA

Un moment pour soi !

Cours de Hatha et Vinyasa yoga à la Maison Bodzérane.

Le mardi 17h30-18h30

Le vendredi 8h30-9h30

Les cours s'adaptent au niveau de chacun.

Prix CHF 20.- par cours pour les habitants de la commune. Cours d'essai offert !

Cours privé sur demande.

Plus d'info : Mary-Claude 079.310.02.66





La société de tir « Le Signal » Saubraz Bougy-Villars

Vous annonce son ouverture de Saison 2023 mardi 4 avril dès 17h30 au stand de Saubraz

Pour tous renseignements complémentaires se référer sur le site : www.tirlesignal.ch.

Stand de Saubraz

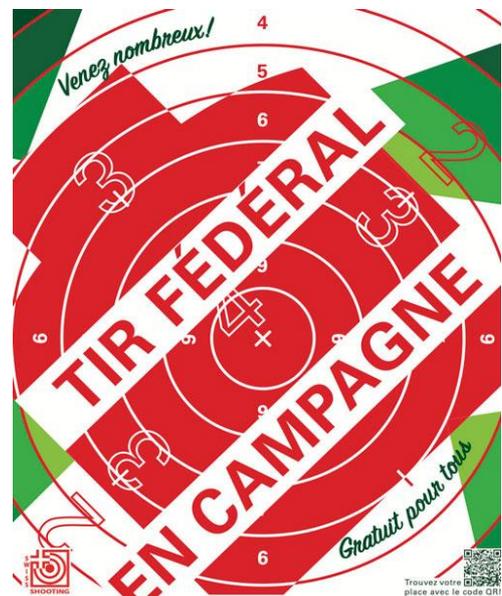
Tir Fédéral En Campagne 2023

La plus grande fête de tir en Suisse

Gratuite pour tous les participants avec ou sans licence

Vous êtes tous cordialement invités.

Mardi 30 mai 2023 de 17h00 à 20h00
Vendredi 2 juin 2023 de 15h00 à 20h00
Samedi 3 juin 2023 de 09h00 à 12h00



La société de tir vous souhaite un bel été et se réjouit de vous accueillir à l'une ou l'autre de nos manifestations.

Le Comité.

**Vos enfants sont scolarisés ?
Vous êtes invités à l'Assemblée
générale du
Quart-Parents qui vous représente au
Conseil d'établissement de Aubonne
et Gimel-Etoy !**



Au programme : Qu'est-ce que le CET ?

Qu'est-ce que le Quart-Parent ?

Tables rondes de discussion pour faire remonter les sujets qui vous préoccupent au CET, où siègent les représentants de l'école, des communes et des associations engagées dans la vie scolaire de vos enfants.

Apéro pour rencontrer d'autres parents !



**Venez faire entendre votre
voix !
le 27.03.2022 à 20h, à la salle
Hermanjat, Aubonne**

De préférence sur inscription à: ageparents@gmail.com

Le Pedibus est un système d'accompagnement des enfants à pied à l'école, sous la conduite d'un adulte.

Une ligne Pedibus se met facilement en place à partir d'un quartier pour se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus. Deux familles suffisent pour ouvrir une ligne Pedibus. Son horaire est choisi en fonction des besoins des familles participantes.

Il est flexible et adaptable à diverses situations.

Convivial, sain, économique et écologique, le Pedibus change la vie !

Envie de créer une ligne Pedibus dans votre commune ? C'est le moment d'agir ! Contactez -nous vaud@pedibus.ch



La Coordination Pedibus Vaud vous informe et vous soutient : vaud@pedibus.ch / 076 33083 58
www.pedibus.ch

Pour une mobilité
d'avenir
ate

NUMEROS UTILES

Administration communale	021808 54 41
Contrôle des habitants d'Aubonne	021 821 51 00
Police	117
Feu	118
Ambulance	144
Empoisonnements	145
Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes	147
Rega	1414
Caisse de chômage, Morges	021 557 92 91
Centre de biométrie, passeports	0800 011 291
ECA Pully	058 721 21 21
Etat civil de La Côte, Morges	021 557 07 07
Garde forestier, M. François Martignier	079 486 96 23
Garde pêche, M. Sylvain Kramer	079 237 42 66
Garde faune, M. Dominique Morel	079 237 42 57
Gendarmerie d'Aubonne	021 557 16 21
Hôpital de Morges	021 804 22 11
Inspecteur forestier, M. Fabian Drollinger	079 414 47 62
Justice de paix, Morges	021 557 94 00
Office d'impôt districts de Nyon & Morges	022 557 50 00
Préfecture de Morges	021 557 91 25
Ramoneur, MZ ramonage Romainmôtier	079 518 21 19
Registre foncier de La Côte, Tolochenaz	021 557 91 40

